

CHARTRE DE L'URBANISME DURABLE



OSONS
UNE VILLE DURABLE
POUR TOUS







Au cœur d'un grand Ouest dynamique, Laval témoigne d'une grande force de développement.

La hausse des coûts de l'immobilier conjuguée à un rythme de consommation d'espaces important nous invitent à **repenser nos modes de construction, notamment en ce qui concerne l'accès au logement, et la préservation d'un environnement qui fait la richesse de notre territoire**. Les transformations sociales nous engagent aussi à repenser les modes d'habiter : développement du télétravail, décohabitation, évolution des familles... Le logement et l'urbanisme doivent se réinventer, et nous, collectivités, avec.

Un témoignage de cette évolution : pour la première fois, depuis 2018, les autorisations de logements collectifs dépassent celles des logements individuels.

Notre équipe municipale souhaite, par cette charte de l'urbanisme durable, co-construire la ville avec les opérateurs privés comme publics. Au-delà d'une contrainte, dans un cadre réglementaire déjà fourni et complexe, cette Charte est une méthode de travail, celle d'un urbanisme davantage concerté pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux de notre siècle, avec une boussole : donner un droit à la ville durable pour tous.

Car nous sommes convaincus que la **transition environnementale** ne se fera que si elle est **juste socialement, accessible, et synonyme d'une meilleure qualité de vie**.

Je remercie l'ensemble des élus, des services, des partenaires qui ont pris part à la rédaction de ce document, auquel je souhaite une vie riche.

Florian Bercault
Maire de Laval, Président de Laval Agglomération





NOS OBJECTIFS

CONCRÉTISER NOS INTENTIONS

La Charte de l'urbanisme durable de la ville de Laval s'inscrit dans la démarche de transition environnementale et sociale engagée par l'équipe municipale.

Elle vise à **réduire l'impact environnemental des opérations mais également à améliorer les conditions d'usages et d'habiter des futurs occupants**. Elle réunit un ensemble de principes fondamentaux ayant vocation à s'appliquer à l'ensemble des opérations immobilières à venir, qu'elles soient neuves ou à réhabiliter. **La Charte s'applique donc à toutes les typologies de programmes et à tous leurs acteurs : logements, bureaux, équipements, activités commerciales, artisanales ou industrielles.**

RÉPONDRE À LA DYNAMIQUE IMMOBILIÈRE ET L'ATTRACTIVITÉ DE LAVAL

Laval bénéficie depuis ces dernières années d'une dynamique immobilière et d'une attractivité importante avec toujours plus d'opérateurs immobiliers qui cherchent à construire sur la ville. Ce constat est un atout majeur pour développer des projets intégrant mieux les enjeux actuels et futurs en matière d'environnement. C'est également une opportunité pour des projets qualitatifs répondant aux besoins des Lavallois et futurs/es habitants/es de nos quartiers.

FAIRE FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE

Le début des années 2020-2030 consacre la question environnementale et remet en cause la relation à notre environnement. **Confrontés aux enjeux climatiques et aux aléas sanitaires, les Français prennent conscience de façon croissante et extrêmement rapide que nos aspirations comme nos choix du quotidien doivent être remis en question.**

L'équipe municipale soutient ce constat et affirme son souhait d'agir par l'élaboration de cette Charte. Celle-ci porte sur le secteur du bâtiment et de la construction car il représente un rôle central dans la lutte contre le dérèglement climatique. En effet, c'est l'un des secteurs les plus concernés par les enjeux du développement durable, principalement en termes d'émissions de CO₂, de consommation d'énergie et de production de déchets. Or, en 2017, la France s'est fixée un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, la Stratégie Nationale Bas Carbone.

La Charte s'inscrit dans cette stratégie et y adjoint une ambition sociale pour affirmer une nouvelle manière de faire la ville en conciliant l'humain, la nature et l'impératif carbone. Nous ambitionnons ainsi de créer des projets à la hauteur des attentes des Lavallois mais également des enjeux contemporains de la fabrique de la ville comme la nécessité d'habiter des logements qualitatifs et adaptés aux évolutions de la société.



NOS VALEURS

RESPECT DES AMBITIONS ET INTERPRÉTATION DES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

Souplesse et plasticité des ambitions

La Ville souhaite laisser libres les opérateurs immobiliers et leurs concepteurs dans l'interprétation des prescriptions et leurs traductions architecturales, énergétiques, environnementales et sociales. **La Charte est un cadre générique qui s'adaptera à chaque programme.** Les différentes réunions de projets en amont de la conception permettront d'adapter les prescriptions aux opérations. Le dossier technique, complété au fur et à mesure de l'avancement de la conception, et complété par les équipes projet permettra de comprendre et suivre l'avancement des réflexions et leurs traductions opérationnelles.

Approche qualitative plutôt que quantitative

La Ville fait le choix de ne pas imposer de prescriptions quantitatives qui viendraient s'ajouter aux exigences réglementaires, notamment en matière de réglementation thermique. Les réponses attendues sont ainsi davantage qualitatives et hyper-contextuelles, c'est-à-dire que les solutions architecturales en matière de programmation, d'implantation, de morphologie, de spatialité, de matérialité seront adaptées au contexte urbain de l'opération. Elles représentent également les solutions les plus optimisées en termes de coût global, de bioclimatisme et de sobriété énergétique, mais également en termes d'usages, d'écologie, de social,...

Appui local auprès d'acteurs du territoire

Sur le territoire mayennais et de l'agglomération lavalloise, des acteurs locaux possèdent des connaissances très spécifiques et précises sur les sujets du handicap, de l'inclusion et de la biodiversité.

Mayenne Nature Environnement et la Ligue pour la Protection des Oiseaux sont ainsi **partenaires de la Charte** et pourraient être mobilisés par les opérateurs immobiliers sur les sujets de respect et de développement de la faune et de la flore locale.

Les structures associatives locales représentatives des personnes en situation de handicap pourront être également sollicitées sur les sujets d'accessibilité universelle. La Ville pourra mettre en lien les opérateurs avec ces structures.



NOS PARTENAIRES ET NOUS

RENFORCER LES RELATIONS ENTRE LES PORTEURS DE PROJETS ET LA VILLE

1 En phase amont :

La Charte illustre le souhait de la Municipalité de Laval de **mettre en œuvre une démarche partenariale avec les opérateurs immobiliers de façon à améliorer la qualité des opérations et à en réduire l'empreinte environnementale**. Elle est ainsi annexée dès les phases de candidature ou consultation ou concours d'architecture, et s'applique à tous types d'opérations : résidentiel, tertiaire, équipements, activités économiques,...

2 En conception :

Après signature de la Charte, l'opérateur se voit remettre un dossier technique sur la base des exigences de développement durable de la Charte. Ce dossier décrivant les ambitions des opérateurs et de leurs équipes de maîtrise d'œuvre, est également un document de suivi des engagements de la Charte. Il est un élément de rendu indispensable lors du dépôt du permis de construire, mais également avant la passation des marchés de travaux. **Ce dossier est à destination des élus, des services techniques de la ville et de l'ensemble des partenaires.**

3 En chantier et en exploitation :

La Ville de Laval souhaite faire de ses futurs chantiers des lieux de sensibilisation aux démarches environnementales pour l'ensemble des acteurs concernés et partenaires, mais également des lieux de pédagogie à l'attention des futurs professionnels du bâtiment formés sur le territoire. Des visites de chantier seront donc organisées régulièrement et à différentes phases, pouvant également inclure des visites citoyennes.

La Ville souhaite obtenir des retours sur le fonctionnement des opérations une fois livrées. L'opérateur immobilier prend ainsi les dispositions nécessaires pour analyser l'efficacité des prérequis et moyens retenus, d'en effectuer les retours d'expérience positifs et/ou négatifs, tant aux niveaux quantitatifs que qualitatifs jusqu'à 2 ans après la livraison.

La signature de la Charte engage de fait les opérateurs et leurs équipes de maîtrise d'œuvre à participer au Prix annuel de la construction durable Léopold Ridet. Il pourra ainsi être demandé aux acteurs de présenter devant leurs pairs et des acteurs du territoire, lors des phases de conception et de réalisation, la concrétisation de leurs ambitions de transition environnementale et sociale.



EN PRATIQUE

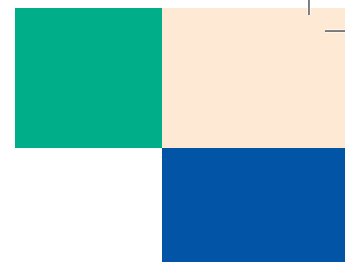
SCHÉMA MÉTHODOLOGIQUE POUR L'APPLICATION DE LA CHARTE DE L'URBANISME DURABLE DE LA VILLE DE LAVAL

JE RÉPONDS À UN APPEL À CANDIDATURE

Je m'informe des dispositions réglementaires applicables et des ambitions de la Charte		 Je suis lauréat	 Dès l'APS-APD
Je prends connaissance de la Charte qui est annexée aux dossiers de consultations	Je rédige une note de compréhension et d'engagement pour la Charte dans le cadre de la consultation	Je sollicite un rdv avec la Ville si je ne suis pas encore signataire de la Charte (signature pour 5 ans)	Pour mon opération, je participe à une réunion, avec la Ville, de définition des ambitions environnementales et sociales qui vont s'appliquer à mon opération. Je participe au processus de concertation citoyenne

J'AI ACQUIS UN FONCIER PRIVÉ

Je m'informe des dispositions réglementaires applicables et des ambitions de la Charte		 Dès l'APS-APD	 Je dépose le PC
Je prends connaissance de la Charte qui est annexée aux dossiers de consultations, et je sollicite un rdv avec la Ville si je ne suis pas encore signataire de la Charte (signature pour 5 ans)	Je rédige une note de compréhension et d'engagement pour la Charte dans le cadre de la consultation.	Je présente mon projet aux élus de la Ville et aux services techniques. Je participe au processus de concertation citoyenne.	Je remets un dossier technique détaillant mes réponses aux ambitions de la Charte



 Je dépose le PC	 Je dépose le DCE	Je livre mon opération		Recollement
Je remets un dossier technique détaillant mes réponses aux ambitions de la Charte	Je mets à jour le dossier technique détaillant mes réponses aux ambitions de la Charte	J'évalue au sein du dossier technique mes atteintes aux ambitions de la Charte	J'organise avec la Ville une visite de l'opération avec les différents acteurs impliqués dans la Charte	Je veille à faciliter les opérations de recollement, permettant d'assurer le contrôle de conformité du PC

Je livre mon opération		Recollement
J'évalue au sein du dossier technique mes atteintes aux ambitions de la Charte	J'organise avec la Ville une visite de l'opération avec les différents acteurs impliqués dans la Charte	Je veille à faciliter les opérations de recollement, permettant d'assurer le contrôle de conformité du PC

LE PRIX ANNUEL DE LA CONSTRUCTION DURABLE LÉOPOLD RIDEL

Le Prix de la construction durable Léopold Ridel récompensera chaque année, à compter de 2023, les réalisations architecturales **les plus remarquables émanant de jeunes concepteurs comme de professionnels confirmés.**

Avec des projets d'une grande diversité de contextes, d'échelles, de budgets et de moyens, la distinction appréciera l'exigence de qualité des opérateurs et de leur équipe de concepteurs.

Le jury – composé d'élus, de représentants des services techniques de la Ville, de représentants d'habitants (conseil des Jeunes, conseil des Sages) et de professionnels invités (architectes, urbanistes, opérateurs immobiliers, journalistes spécialisés) – **sera attentif aux approches urbaines, paysagères et architecturales, mais également aux projets qui offrent une réponse concrète aux problématiques environnementales, sociales, techniques et économiques que nous rencontrons.**

Le jury sera ainsi sensible aux qualités spatiales et humaines, à la protection et au développement de la biodiversité, à la gestion des ressources et de l'énergie, mais également à l'approche bioclimatique et aux matériaux employés en lien avec les acteurs du territoire.





NOS ENGAGEMENTS COLLECTIFS EN 5 AXES



BIODIVERSITÉ ET ÎLOTS DE FRAÎCHEUR



BIOCLIMATISME ET IMPACT CARBONE



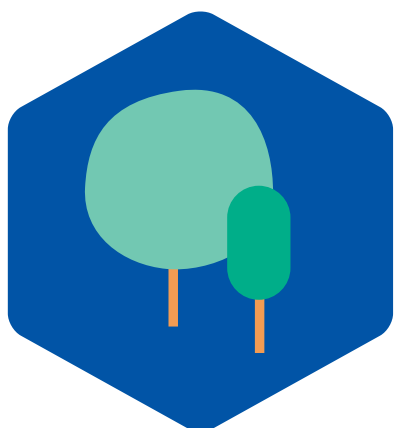
QUALITÉ ARCHITECTURALE ET USAGES



ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE



CITOYENNETÉ



BIODIVERSITÉ ET ÎLOTS DE FRAÎCHEUR

Les opérations immobilières et leurs espaces extérieurs doivent s'inscrire dans une logique de développement, de prolongement et de protection de la biodiversité existante et locale. En outre, l'utilisation du végétal et des solutions architecturales hyper-contextuelles contribuent à la réduction des effets d'îlots de chaleur en ville et se trouvent être des solutions de sobriété en réponse au réchauffement climatique global et à des épisodes caniculaires. Enfin, mieux gérer les eaux de pluie, c'est aussi un moyen de s'adapter au changement climatique car les eaux infiltrées rechargent directement les nappes souterraines.

1

Proposer une stratégie de végétalisation qui soit adaptée aux enjeux climatiques de 2050, offrant des espaces extérieurs accessibles de qualité, permettant d'accroître la trame verte et brune (terre végétale, pleine terre,...).

2

Réduire l'artificialisation des parcelles et des espaces extérieurs en priorisant le choix de matériaux de revêtements extérieurs perméables (stationnement, cheminements piétons,...).

3

Favoriser l'infiltration de l'eau de pluie là où elle tombe. La désimperméabilisation des sols permet de réduire la pollution et préserver la qualité des cours d'eau et des nappes en limitant la collecte d'eau de pluie dans les réseaux unitaires afin de réduire leurs débordements et les rejets vers les rivières.

4

Adopter une réflexion sur le circuit de l'eau pluviale et son intérêt pour la ville, la parcelle et les habitants (ex : récupérer l'eau pluviale à destination des usages ne nécessitant pas d'eau potable comme les sanitaires, les espaces verts et l'entretien des sols extérieurs, adopter une approche multi-échelles pour réduire les éventuels impacts sur les parcelles voisines de pluies décennales, favoriser l'infiltration des eaux pluviales partout où cela est possible en ayant recours à des matériaux perméables, noues végétalisées, jardins de pluie,...).

5

Prévoir des contrats de plantation permettant l'approvisionnement en végétaux endémiques en ne privilégiant donc pas uniquement les aspects ornementaux mais également les essences productives (contractualiser avec des pépiniéristes locaux, systématiquement consulter le service des espaces verts de la ville/agglomération et attendre leur approbation).



Programme immobilier mixte bureaux / logements / crèche / commerces îlink à Nantes - Quartus / Explorations Architecture / D'ici Là Paysage - ©Simon Guesdon

6 Conserver la terre végétale du site voire contribuer à la rendre fertile grâce à un inventaire des ressources présentes à proximité (sable disponible, compost, broyats, déchets verts,...). La présence de pleine terre contribue également à limiter les îlots de chaleur urbains (ICU) et à bénéficier d'un meilleur confort d'été.

7 Un état des lieux faunistique et floristique initial doit être mené dès le début des études de conception par un écologue ou une association locale compétente. Il doit déboucher sur des solutions argumentées de protection et de développement de la biodiversité.

8 L'état des lieux initial du site doit prouver la prise en compte de l'existant dans le projet. Celui-ci intègre ainsi le patrimoine végétal et impose, en plus de la conservation des arbres existants, une distance minimale de 5 à 10 m entre les constructions/voies et les arbres ou haies afin d'assurer la protection des systèmes racinaires.

9 La planification des travaux et de construction doit se faire en fonction des rythmes de vie des animaux (hibernation pour certains, élevage des jeunes,...). Le service espaces verts de la ville/agglomération sera consulté et/ou Mayenne Nature Environnement et/ou Ligue pour la Protection des Oiseaux. L'objectif étant, après un état des lieux initial, le développement de la faune locale après rénovation.

10 Les éclairages extérieurs doivent être compatibles avec la faune présente (éclairage ciblé vers le bas et non diffus, extinction automatique, détection de présence, etc.).



BIOCLIMATISME ET IMPACT CARBONE

L'implantation d'une opération, son orientation et sa morphologie sont les premiers gages d'une conception bioclimatique créatrice d'usages et de confort. La meilleure énergie est également celle que nous n'avons pas besoin de produire, le soleil et la lumière naturelle sont donc les premiers atouts à intégrer.

1

Réguler l'ambiance thermique au sein des bâtiments au moyen d'espaces tampons, d'une optimisation de la taille des vitrages, de brise-soleil, de logements traversants ou à double orientation, tout en assurant un confort d'été sans recours à la climatisation. Cette dernière ne peut être qu'une réponse ponctuelle réservée à l'accueil de certains publics fragiles.

2

Prendre en compte et maîtriser le rayonnement solaire et l'inconfort visuel avec des dispositifs passifs (morphologie du bâti, brise-soleil extérieurs ajustables,...).

3

Chaque façade est adaptée à son orientation. Aussi, il convient de valoriser les apports passifs en favorisant des espaces très ouverts et vitrés au Sud pour bénéficier d'un maximum d'ensoleillement l'hiver.

4

Une stratégie de végétalisation est attendue en lien avec les enjeux du climat comme des îlots de fraîcheur pour les espaces extérieurs comme pour les façades les plus exposées en été.

5

Apporter une réponse cohérente en matière d'albedo des revêtements de surfaces au sol et des toitures.

6

Réduire l'impact carbone des espaces extérieurs des bâtiments par exemple avec des mobiliers et matériaux à faible empreinte environnementale : pavés en pierre naturelle, mobilier en terre crue ou en pisé, bois régional ou à défaut national,...

7

Le projet fait le choix de matériaux de construction à faible empreinte environnementale en travaillant avec les filières locales de matériaux biosourcés et géosourcés, et présente sa stratégie au regard des impacts environnementaux, de la fonctionnalité et des coûts.

8

L'opération a recours à un matériau, une technique ou un savoir-faire régional, et valorise le réemploi, le recyclage et/ou la réutilisation.



Restructuration et extension d'un groupe scolaire privilégiant les matériaux bruts, pérennes et peu transformés à Ambrières-les-Vallées par Tristan Brisard Architecte et Onze 04 - ©Simon Guesdon

9

L'opérateur immobilier propose **une solution de recyclage ou de ré-emploi des déchets** de chantier en cas de réhabilitation et construction.

10

L'opérateur immobilier transmet à la Ville **une charte de chantier propre adaptée à l'opération**. Celle-ci prévoit un suivi matérialisé par une mission régulière de contrôle confiée à la maîtrise d'œuvre et/ou d'ouvrage.

11

L'étude pour la **production photovoltaïque et d'eau chaude sanitaire** par panneaux thermiques pour les constructions neuves et les réhabilitations est fortement encouragée.



Transformation de bureaux en 139 logements étudiants en structure bois et isolation paille à Paris par Paris Habitat et NZI Architectes - @Juan Sepulveda



QUALITÉ ARCHITECTURALE ET USAGES

Se sentir bien chez soi, pouvoir y travailler dans des conditions adaptées, limiter le bruit et améliorer la qualité de l'air intérieur font partie des conditions de la qualité de vie. Laval tient à la mixité de toutes les opérations, à leur inscription dans le temps long en pensant les mutations possibles dans leur contexte urbain et dans leur quartier. La conception des logements doit aussi pouvoir s'adapter aux modes de vie évolutifs et aux différents temps de la vie de chacun.

1

Favoriser la mixité programmatique, sociale et fonctionnelle de chaque lot pour participer à l'attractivité de la Ville et répondre aux besoins des habitants. Il convient ainsi de favoriser la mixité des typologies de logements au sein des opérations.

2

Concevoir des rez-de-chaussée adaptables (commerciaux, espaces collectifs et mutualisés,...) en permettant de s'adapter à tous les types de commerces ou services voire à leur réversibilité ultérieure en logement.

3

Offrir aux logements des espaces extérieurs privés appropriables pour des usagers variés.

4

Proposer des espaces collectifs mutualisés et aménagés de qualité favorisant le lien social, notamment au sein de programmes mixtes.

5

Proposer des logements fonctionnels et appropriables par les occupants : les plans simulent la présence de mobiliers de façon à pouvoir témoigner d'une réelle qualité de vie au sein du logement (espaces suffisants pour les circulations, pour l'installation du mobilier,...).

6

L'ensemble des espaces communs (halls, escaliers, couloirs) **et des pièces des logements** (y compris salle de bain, sanitaires et cuisine) sont éclairés naturellement.

7

Intégrer les besoins actuels des usagers et habitants en matière de mobilité et de stockage (caves, celliers, locaux vélos, vélo-cargo, poussettes, trottinettes,... éclairés et ventilés naturellement, accessibles directement depuis l'espace public au rez-de-chaussée).



Réhabilitation et extension d'une médiathèque à Elliant (29) par Jean-François Madec et Guillaume Appriou - ©Simon Guesdon

8 **Prévoir l'évolutivité et la mutabilité des constructions** avec, par exemple : la transformation ultérieure de bureaux en logements, la possibilité de changements d'occupation à l'intérieur des logements en fonction des évolutions sociales des familles, penser les structures porteuses de manière à pouvoir jumeler, fractionner, cloisonner/décloisonner les logements voire envisager une surélévation ultérieure du bâti.

9 **Les choix architecturaux** (morphologie comme matérialité) s'inscrivent en respect du contexte urbain et architectural Lavallois qui peut varier d'un quartier à un autre. Le Fantastique Atlas réalisé par Noël Picaper, architecte, et Marion Jamault, illustratrice, peut en ce sens être une source d'inspiration. Ce travail a été mené dans le cadre d'une résidence d'architecture en partenariat avec La Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire afin d'interroger les formes, les figures et les détails architecturaux qui constituent la ville de Laval.

10 L'opération justifie d'un travail particulier sur le **traitement acoustique** vis-à-vis des usages intérieurs et extérieurs.

11 **Envisager une offre de logements à un prix inférieur à celui du marché** en développant le concept du « volume capable » : un logement vendu inachevé, dont l'aménagement intérieur reste à la charge de l'acquéreur. Cette offre permet d'adapter le marché immobilier aux besoins de chacun à la fois dans l'organisation intérieure comme dans l'avancement des travaux d'aménagement.

12 Pour des raisons de qualité de l'air intérieur, **le maître d'ouvrage prévoit un délai minimal suffisant** (1 mois au minimum) de « marche à blanc » des équipements techniques et de surventilation du bâtiment avant l'entrée des occupants.

13 **Intégrer des prescriptions relatives à la qualité sanitaire des matériaux** dans les CCTP des peintures et revêtements de sols et murs au contact de l'air intérieur.



ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Il s'agit de prendre en compte les besoins de tous les usagers : personnes déficientes cognitives, sensorielles, motrices, psychiques, mais aussi les personnes avançant en âge et la question du genre dans la Ville. La prise en compte des besoins spécifiques doit amener les opérations vers une vraie qualité d'usage des espaces pour tous/tes. Cette démarche conduit également à concevoir des environnements favorisant la préservation de la santé en incitant donc aux mobilités actives et à lutter contre les phénomènes de sédentarités.

1

Etre garant de l'ambition de la Ville en matière d'inclusivité en travaillant avec les acteurs locaux (accessibilité universelle, partage des espaces, signalétique,...).

2

L'opération en elle-même et l'organisation des programmes internes doivent permettre de favoriser les mobilités actives et de lutter contre la sédentarité.

3

Traiter l'ensemble de la chaîne de déplacement en évitant tout effet de rupture – pour les personnes porteuses de handicaps et les mobilités douces – de façon à veiller notamment à la continuité de la qualité d'usage entre le logement/bureau, les espaces publics, les équipements et les réseaux de transports publics.

4

Concevoir des espaces extérieurs égalitaires en créant des espaces mixtes, libérés de toute fonction et appropriables par toutes et tous.

5

Travailler la transparence des espaces communs des immeubles de façon à éviter les halls d'entrée occultés, les parkings clos, favoriser les coursives extérieures plutôt que les longs couloirs intérieurs,...





CITOYENNETÉ

Prendre en compte la parole citoyenne est une des ambitions fortes de l'équipe municipale. Elle se traduit par des réunions de concertation mais également par une attention particulière portée à notre Ville. Le mécénat est une solution pour continuer à profiter des lieux historiques de la ville, la mise en lumière d'artistes permet de révéler le potentiel culturel des citoyens, le recrutement d'ouvriers et compagnons issus du territoire sur nos chantiers est également une mesure d'insertion dans les chantiers et de soutien à l'emploi local.

1 Prendre en compte la parole citoyenne : organiser une présentation du projet aux habitants/futurs habitants et riverains en lien avec la Ville de Laval avant chaque dépôt d'un permis de construire.

2 1% du montant total des travaux consacrés au patrimoine et aux arts vivants : pour soutenir la rénovation du patrimoine millénaire Lavallois, dans le cadre d'appels à souscriptions organisés par la Ville de Laval pour son patrimoine, ou pour soutenir le spectacle vivant qui fait rayonner notre ville.

3 Mettre en valeur la culture et les artistes Lavallois/ses en mettant en lumière un/e artiste local/e au sein de chacune des opérations.

4 100% des marchés de travaux incluant une clause d'insertion avec recrutement dans le bassin d'emploi local : 10% des heures travaillées selon le calcul de l'ANRU.



La Porte Beucheresse, joyau emblématique de la ville de Laval. C'est la dernière porte d'entrée de Laval fortifiée et lieu de naissance du Douanier Rousseau.



Festival du Chainon Manquant sur la place de la Trémoille à Laval

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

0537215301300-20220926-S514-DUEC-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2022

Mis en ligne le 30/09/2022

La ville de Laval a été accompagnée
pour l'écriture de cette charte par

